

Règles de participation des tireurs adhérents URSTBf-VSK-RSFO mais de nationalité étrangère.

***Après une large consultation comparative des règlements adoptés par nos proches voisins (Allemagne-Hollande-Luxembourg-France), la décision suivante a été adoptée à l'unanimité de la Commission Technique Nationale et sera d'application pour le Belgian Open Air 2011.***

- La participation est permise et le classement dans le match **acquis mais en insertion et sans numéro particulier.**

Exemple:

12- Durand

**13 (TE)\* - Mao Ytse**

13- Van Yppersele

etc...

Ainsi, si le tireur est 1er, 2ème ou 3<sup>ème</sup> (lorsqu'il n'y a pas de tir de finale), la place est acquise, mais pas le titre ni la médaille (la remise d'un diplôme honorifique est possible, marquant le score et la place obtenue).

- PAS de participation **des non-belges** aux **finale**s.

(\*) TE pour tireur étranger

Christian Raynaud

DT URSTBf